



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-09-2025 /

Dossier complet le : 06-10-2025 /

N° d'enregistrement : 005168/KK P

1 Intitulé du projet

Augmentation du tonnage hebdomadaire autorise de l'abattoir communautaire du Grand Autunois Morvan (Autun - SICA)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SICA DE L'ABATTOIR COMMUNAUTAIRE DU

N° SIRET

41692011400020

Raison sociale

SICA DE L'ABATTOIR COMMUNAUTAIRE DU

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

JEANNEROD

Prénom(s)

Louis-Bertrand

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'évolution de la capacité d'un abattoir existant, situé à Autun (71), exploité par la SICA de l'abattoir communautaire du Grand Autunois Morvan. Il s'agit spécifiquement d'une augmentation du tonnage autorisé (rubrique 2210-1 de la nomenclature des installations classées) d'abattage multi-espèces (bovins, ovins, porcins, veaux et gibiers). Le seuil autorisé pour cette rubrique est de 18tec et nous souhaiterions le porter à 25 tec pour absorber les pics de production. Les autres rubriques restent inchangées. Cette évolution vise à accompagner la hausse d'activité enregistrée sur le site (+7 % entre 2023 et 2024), à sécuriser l'approvisionnement des clients (éleveurs locaux, grossistes, artisans), mais également à compenser la fermeture récente d'autres abattoirs de proximité, qui accroît la demande sur l'outil autunois. L'objectif est de porter la capacité de l'abattoir à 25 tonnes par jour sur 4 journées hebdomadaires, avec la possibilité d'activer une cinquième journée en option en cas de besoin. Travaux associés Le projet ne comporte pas de travaux de démolition. Les infrastructures actuelles sont conservées. Seuls des aménagements limités et des investissements ponctuels en matériels (chaîne d'abattage, froid, équipements de transformation) peuvent être réalisés.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal est de sécuriser et d'adapter l'outil d'abattage aux besoins actuels et futurs du territoire, en tenant compte : De la hausse de l'activité observée ces dernières années (+7 % entre 2023 et 2024), traduisant une demande croissante des éleveurs et des clients professionnels. De la fermeture d'autres abattoirs de proximité, qui concentre davantage l'activité sur le site d'Autun et renforce son rôle structurant pour le bassin d'élevage du Morvan et de la Bourgogne. Du maintien d'un service de proximité pour les éleveurs locaux, indispensable à la valorisation en circuits courts, aux démarches qualité (Bio, Label Rouge, IGP) et au maintien d'une filière viande locale compétitive. De la continuité de l'approvisionnement des grossistes et artisans bouchers, notamment les clients principaux Clavière Viandes et André & Raze, dont l'activité repose sur une capacité d'abattage régulière et maîtrisée. Du renforcement de la résilience territoriale, en évitant que les éleveurs soient contraints de se tourner vers des abattoirs industriels éloignés, ce qui augmenterait les distances de transport des animaux et donc l'empreinte environnementale. Concrètement, le projet vise à : Porter la capacité journalière à 25 tonnes sur 4 jours hebdomadaires, avec la possibilité d'une cinquième journée

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet ne comporte aucune phase de travaux. L'augmentation de capacité est réalisée sans création de bâtiments ni démolition et sans modification de l'emprise foncière. Seuls des aménagements internes limités (organisation des flux, investissements ponctuels en équipements de froid et de transformation) peuvent accompagner la montée en charge, sans impact notable sur l'environnement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet consiste en l'augmentation de la capacité de l'abattoir communautaire du Grand Autunois Morvan à 25 tonnes par jour sur 4 jours hebdomadaires, avec la possibilité d'une 5ème journée en option en cas de besoin. L'exploitation se déroulera dans la continuité de l'organisation actuelle, avec les caractéristiques suivantes. Activité : abattage multi-espèces (bovins, ovins, porcins, veaux et gibiers), complète par des activités de découpe et de transformation (préparation de viandes, saucisses, burgers). Organisation du travail : fonctionnement concentré en journée, sans activité nocturne. Création d'une équipe logistique interne pour optimiser les flux et renforcer la qualité sanitaire. Effectifs : environ 26 salariés, stables, avec un recours ponctuel à l'interim pour pallier les absences (nettoyage notamment). Consommation de ressources : alimentation en eau potable, électricité et gaz, avec une politique active de sobriété. La consommation spécifique en eau est faible (2,83 m³/tonne, soit 2,83 L/kg). Rejets liquides : effluents dirigés vers une station de prétraitement renouvelée en 2024, dimensionnée pour la capacité visée, puis vers le réseau d'assainissement collectif de la ville d'Autun. Déchets et sous-produits : Sous-produits animaux (catégories 1, 2, 3) stockés en espaces réfrigérés, collectés de manière hebdomadaire par un prestataire agréé. Déchets non dangereux (emballages, DIB), inertes (gravats ponctuels) et dangereux (huiles, boues, produits chimiques) éliminés par filières spécialisées avec traçabilité. Nuisances : Bruit limité (camions, ventilation, machines) maîtrisé par l'organisation des flux et l'entretien des équipements. Odeurs limitées par le stockage réfrigéré des sous-produits et le nettoyage quotidien. Aucun rejet direct

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

une demande de modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale (articles L.181-14 et R.181-45 du Code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Le projet n'entraîne aucune modification des surfaces bâties. L'augmentation de capacité est réalisée à partir des infrastructures existantes. Les valeurs ci-dessous correspondent à la surface des bâtiments de l'installation	(4000, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 8 Voie : Route du Bois de Sapin

Lieu-dit :

Localité : 8 Route du Bois de Sapin 71400 Autun

Code postal : 71400 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°16'51"E Lat. : 46°56'52"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Document d'urbanisme PLU de la ville d'Autun Zone applicable UE (zone urbaine industrielle/artisanale - compatible avec l'abattoir)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Les modifications apportées aux projets concernent uniquement le tonnage abattu. Il n'y a pas de modification apportée aux bâtiments et aux matériels en cours d'utilisation à l'abattoir. Comme il a été précisé dans le porte à connaissance, l'outil est récent (mise en production en 2019; refonte de la station de prétraitement 2024) et peut supporter cette augmentation de volume.

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel du Morvan

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en adéquation avec les capacités locales en matière d'alimentation en eau potable et de traitement des effluents. Une station de prétraitement des effluents a été intégralement renouvelée en 2024 afin d'être dimensionnée pour les volumes correspondant à l'augmentation de capacité d'abattage (25 tonnes/jour sur 4 jours, avec option pour une 5ème journée). Cette station permet de
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Oui, le projet est concerné par des risques sanitaires, inhérents à toute activité d'abattage multi-espèces. Ces risques font déjà l'objet d'une gestion stricte à travers l'autorisation sanitaire n°71-149-001, le Plan de Maîtrise

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Oui, l'installation est susceptible de generer du bruit (mouvements de camions, ventilation, machines d'abattage). Toutefois, ces emissions sonores restent limitees et sont conformes a la reglementation ICPE. Les
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Oui, l'activite peut generer des odeurs (effluents, sous-produits, animaux vivants), comme toute installation d'abattage. Cependant, celles-ci sont maitrisees par des mesures techniques et organisationnelles : station de
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentes dans le présent formulaire, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale complète. En effet : Le projet ne consiste pas en la création d'une nouvelle installation mais en l'adaptation d'un site existant, déjà classé ICPE et soumis à autorisation préfectorale. L'augmentation de capacité (25 t/jour sur 4 jours, avec option d'une 5ème journée) s'inscrit dans le cadre d'infrastructures existantes, avec seulement des aménagements techniques (froid, équipements, station de prétraitement renouvelée en 2024). Les principaux impacts environnementaux (bruit, odeurs, rejets liquides, gestion des déchets) sont identifiés et maîtrisés : • Station de prétraitement opérationnelle et dimensionnée, • Stockage réfrigéré et collecte hebdomadaire des sous-produits animaux, • Consommation en

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **JEANNEROD**

Prénom Louis-Bertrand

Qualité du signataire Directeur

À Autun

Fait le 02-09-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)